

Avis de notification

16 août 2024

OBJET : Implantation d'un site de télécommunications par TELUS
Coordonnées géographiques : Lat. : 48.17919 Long. : -67.15352
Référence TELUS : PQ104944 – Routhierville

Madame, Monsieur,

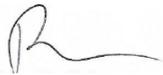
Les technologies sans fil présentent plusieurs avantages pour la population. Des millions de personnes au pays se fient sur les communications sans fil afin de demeurer en contact avec leurs proches, ou encore pour assurer leur sécurité lorsqu'ils sont à l'extérieur du domicile. De plus en plus de gens s'en servent chaque jour dans le cadre de leur travail.

Dans le cadre d'un programme gouvernemental (fédéral et provincial) de subventions d'infrastructures permettant l'amélioration de la téléphonie sans fil sur les grands axes routiers en région pour des fins de sécurité, TELUS est fière d'annoncer qu'elle bonifiera son réseau sans fil sur la route 132 dans le secteur de Routhierville.

Pour ce faire, TELUS propose l'installation d'une tour de télécommunication haubanée d'une hauteur de 100 mètres. L'équipement nécessaire au fonctionnement du site sera entreposé dans un abri installé au bas de la tour.

Dans le but de consulter la population avoisinante, nous vous faisons part de ce document comportant les informations relatives au projet. Nous vous invitons à le consulter et, au besoin, nous faire suivre vos questions ou commentaires **avant le 21 septembre 2024**.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de nos sentiments distingués



Schneider M. Jean

Gestionnaire, services immobiliers et affaires municipales
TELUS

Réglementation

Bien que l'implantation de sites de télécommunications sans fil est de compétence fédérale, les fournisseurs de services sans-fil sont tenus de consulter la municipalité et la population visée afin d'entamer le processus d'installation d'une nouvelle structure porteuse d'un système d'antennes. Les consultations municipales et publiques ont pour but de répondre aux questions de la collectivité tout en respectant la juridiction fédérale sur l'installation et le maintien des systèmes de télécommunications. Les fournisseurs répondent à toutes les questions pertinentes et une copie des questions et des réponses sont transmises à votre municipalité et à Innovation, Sciences et Développement économique Canada <http://www.ic.gc.ca/antenne>.

Processus de consultation publique par défaut d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada («ISDEC»).

En l'absence d'un processus de consultation publique municipale spécifique en ce qui a trait aux sites de télécommunications, les fournisseurs doivent suivre la procédure établie par ISDEC. Celle-ci prévoit qu'un avis soit émis aux résidents de terrains avoisinant l'emplacement du site projeté, dans un rayon équivalent à trois fois la hauteur de la structure proposée. Ceci permettra à la municipalité et aux citoyens de s'informer sur la proposition de TELUS.

Voici donc les grandes lignes du projet :

- 1. Fonction du site proposé** — Le site proposé permettra à TELUS de **fournir un service de téléphonie sans fil (cellulaire) sur la route 132 et sur le territoire de Routhierville**. Nos recherches et analyses du terrain révèlent qu'il n'existe aucune structure adéquate pouvant répondre aux besoins de ce site, d'où la proposition d'implanter une nouvelle tour. De plus, TELUS s'engage à étudier toute demande de partage de sa nouvelle structure pourvu que le demandeur respecte les pratiques de colocation établies. Puisque le site proposé est à proximité du hameau de Routhierville, la MRC de La Matapédia nous a demandé de considérer d'autres options d'emplacement, notamment au Nord-est de la route 132. Notre évaluation a démontré que l'installation du site de télécommunications à cet endroit présente des contraintes majeures au niveau des coûts, des délais de livraison du projet et, de plus, ne permettrait pas de rencontrer la totalité des objectifs de couverture du CRTC et du Ministère du Conseil exécutif du Québec. Étant donné qu'il n'y a aucun parc de poteaux d'utilité publique dans ce secteur, des coûts supplémentaires de l'ordre de quelques millions de dollars seraient à prévoir. De plus, la livraison du projet connaîtrait d'important délais. Présentement, la construction du site de Routhierville est prévue pour 2025. Toutefois, il faudrait déployer de nouvelles infrastructures, de fibre optique et d'électricité, sur une distance de plus ou moins 14 kilomètres. Cela pourrait aller au-delà des 2025.
- 2. Emplacements proposés** — L'emplacement retenu est à donc celui proposé par TELUS, soit à l'ouest de la route 132 sur le lot 5 246 541 aux coordonnées **48.17919, -67.15352**.
- 3. Sécurité** — TELUS confirme que son site sera érigé et maintenu selon les normes du Code de sécurité 6 établi par Santé Canada, y compris la considération des effets combinés des installations avoisinantes dans

le milieu radio local. L'usage continu du site, ainsi que toute modification pouvant y être apportée, se fera selon ces mêmes critères.

TELUS garantit que toutes les installations de radiocommunications et de radiodiffusion respectent le Code de sécurité 6 en tout temps.

4. **Accès au site** — Le site sera accessible par un chemin existant à partir du Chemin du 2^e Rang Matalik et sera clôturé afin de limiter l'accès par le grand public.
5. **Environnement** — Ledit projet sera analysé du point de vue de la conformité à la Loi canadienne sur l'évaluation d'impact.
6. **Système d'antennes proposé** — Nous proposons l'installation d'une tour de type haubanée de 100 mètres sur laquelle seront installées les antennes permettant la diffusion des services cellulaires. Un abri d'environ 12 pieds par 12 pieds sera installé à la base de la tour.
7. **Transport Canada** — La tour sera érigée en conformité avec les exigences présentes et futures de Transport Canada. Nous anticipons qu'un éclairage diurne et nocturne sera requis. Dans l'éventualité où Transport Canada émettrait d'autres normes à suivre, TELUS s'y conformera et les transmettra dès que disponibles.
8. **Normes et pratiques** — TELUS confirme que le système d'antennes décrit dans le présent dossier respectera les meilleures pratiques reconnues en ingénierie et en construction.
9. **Autorité locale d'utilisation du sol** — La MRC de La Matapédia a été informée du projet d'implantation d'une tour de télécommunication et a fourni son appui au projet par voie de la résolution CM 2024-159.
10. **Information générale** — toute information relative aux systèmes d'antennes est accessible sur le site Web de la Gestion du spectre et télécommunication d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (<http://www.ic.gc.ca/antenne>).

11. **Coordonnées**

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter par écrit :

TELUS Communications Inc.

Schneider Jean
Gestionnaire, Services immobiliers
schneider.jean@telus.com

MRC de La Matapédia

Joël Tremblay
Directeur général et greffier-trésorier
j.tremblay@mrcmatapedia.quebec

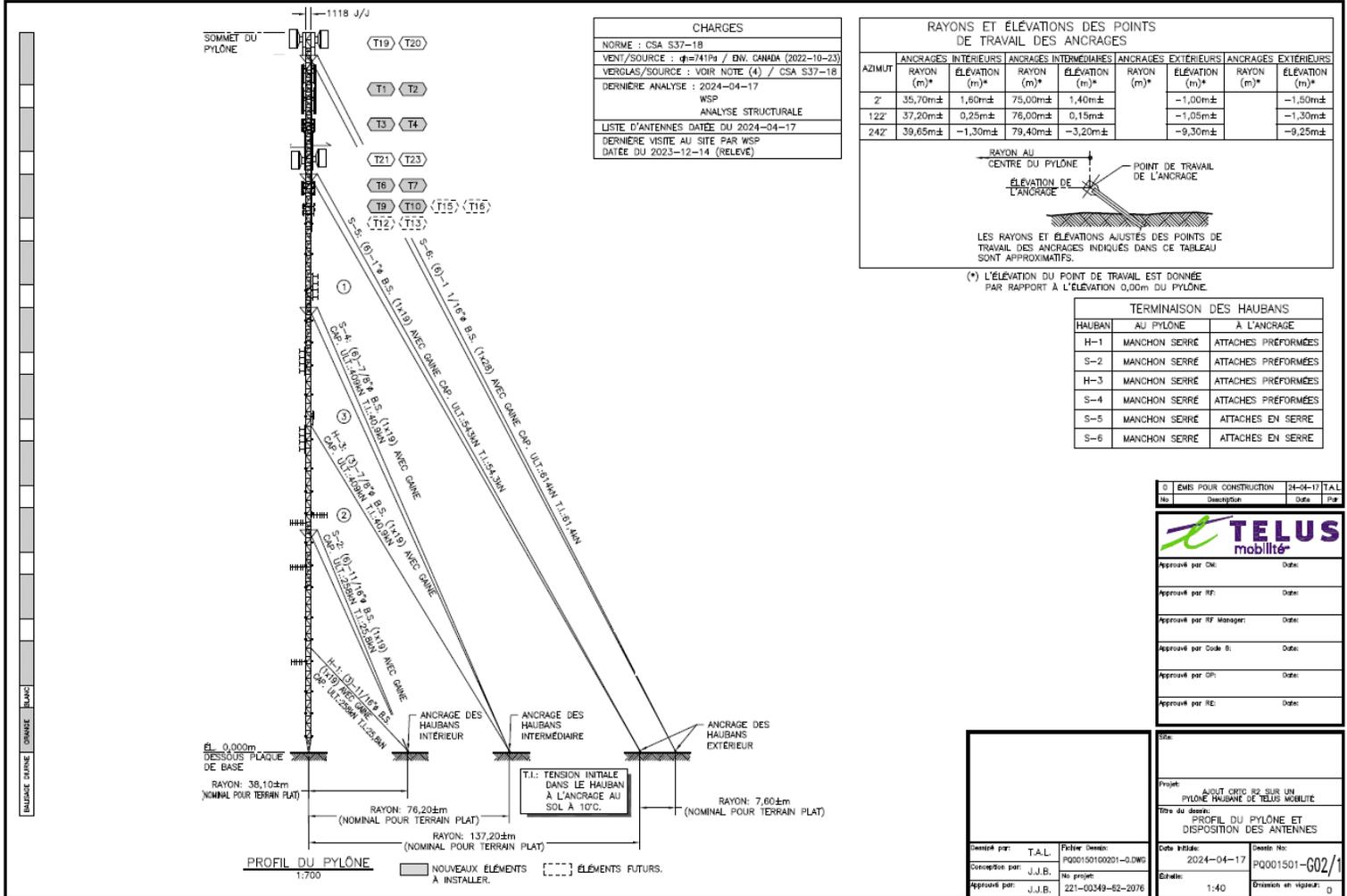
Innovation, Sciences et Développement économique Canada

1155, rue Metcalfe,
Suite 950,
Montréal (Québec) H3B 2V6
ic.spectrequebec-spectrumquebec.ic@canada.ca

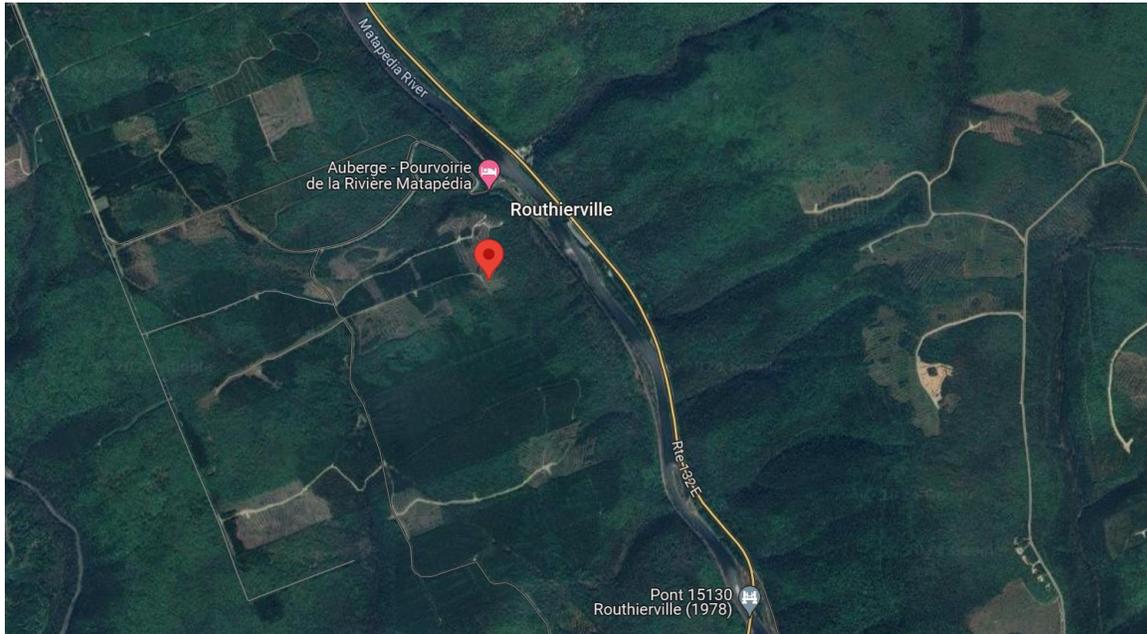
12. Date limite pour la soumission des questions et commentaires du public

Pour toutes questions ou tous commentaires spécifiques concernant la présente proposition, n'hésitez pas à communiquer par écrit avec la personne-ressource de TELUS mentionnée ci-haut avant **le 21 septembre 2024** en prenant soin de mentionner le numéro de **référence PQ104944 – Routhierville**.

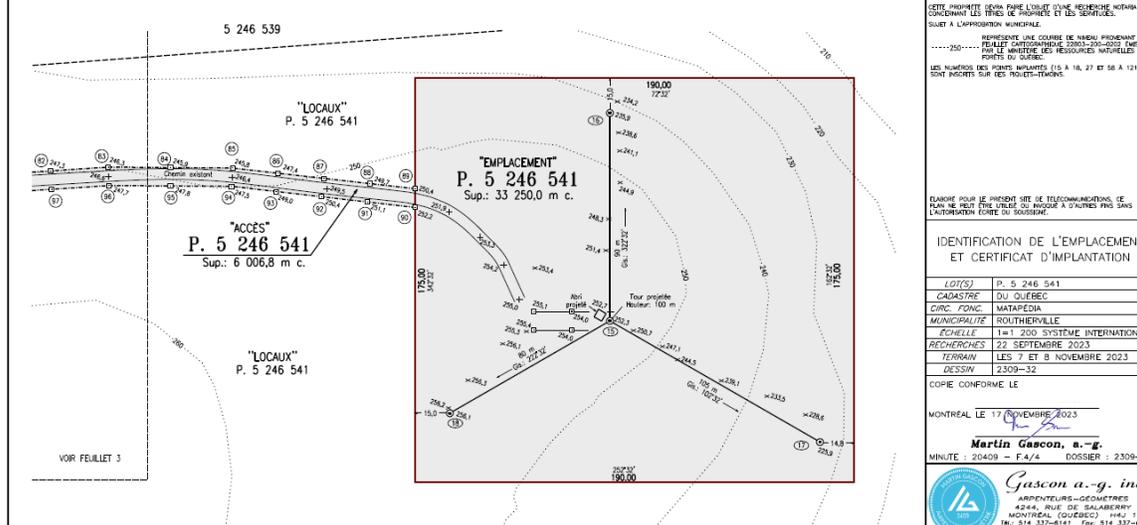
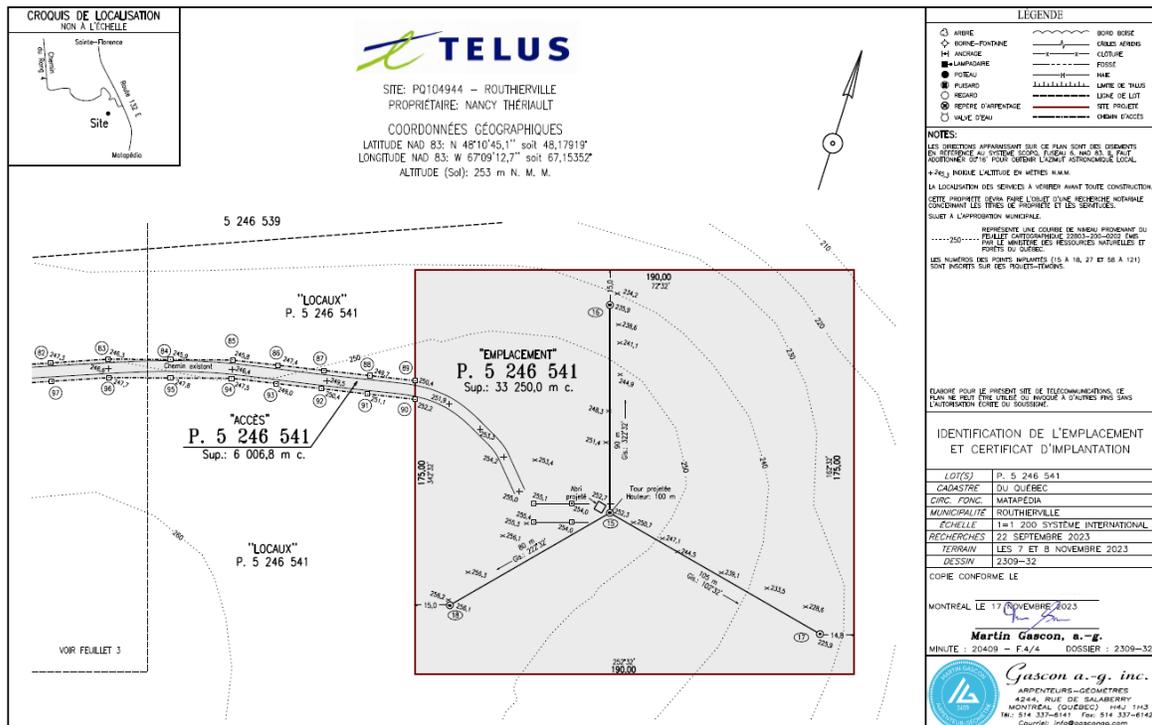
ANNEXE A PROFIL DE LA STRUCTURE PROPOSÉE (à titre indicatif seulement)



ANNEXE B LOCALISATION DU SITE PROPOSÉ



emplacement proposé de la tour 48.17919, -67.15352



ANNEXE C
SIMULATION PHOTOGRAPHIQUE
1 de 2
(à titre indicatif seulement)



ANNEXE C
SIMULATION PHOTOGRAPHIQUE
2 de 2
(à titre indicatif seulement)

